Réseau thématique soutenu par le FRQS

Programme 2.1 Subvention en transfert de connaissances 2023-2024

Date limite de soumission des demandes : 13 octobre 2023 à 16 h

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) a pour mission de catalyser la recherche de pointe en adaptation-réadaptation. En plus de soutenir des projets de recherche clinique innovants, le REPAR se préoccupe de la mobilisation, l'implantation et l'application des meilleures pratiques. Un programme de financement complémentaire pour soutenir les équipes de recherche dans ce but est donc proposé. Ce programme vise à soutenir ces équipes pour :

- Développer et évaluer des produits et des outils de transfert de connaissances (TC) tout au long du processus de recherche, incluant la fin du projet, pour permettre l'accès, en temps opportun, à des données probantes et à de l'information adaptée et cliniquement utile pour des interventions en adaptation et en réadaptation.
- Faire connaître et évaluer l'impact des réalisations et des activités des membres du REPAR.

L'objectif principal du « **Programme de subvention en transfert de connaissances** » est de permettre aux équipes de recherche qui mènent ou ont complété des projets de recherche de partager leurs résultats avec les parties prenantes en utilisant les stratégies les plus appropriées selon le contexte pour optimiser le TC tout au long de la recherche ainsi qu'en fin de subvention (« *end-of-grant Knowledge Transfer* »).

Les objectifs spécifiques de ce programme sont de :

- Identifier la ou les stratégies les plus pertinentes pour favoriser le TC pendant le processus de recherche et/ou en fin de subvention.
- Développer un ou des outils et/ou stratégies qui permettent de partager les résultats de la recherche de façon innovante, optimale et interactive, selon le ou les auditoires cibles (ex. : capsule vidéo, scénario animé [« *storyboard* »], affiche, fiche, aide-mémoire, activité d'échanges, application mobile, site web, etc.). Les articles scientifiques et les présentations dans les évènements scientifiques ne sont pas admissibles.
- Évaluer les outils et stratégies de TC proposés (ex. : acceptabilité, satisfaction, connaissances acquises, pertinence, changement de pratique, impact sur les clinicien(ne)s, les patient(e)s, autres impacts, etc.).

Ce programme est spécifiquement dédié aux personnes étudiantes et aux personnes cliniciennes ou gestionnaires.

Si la proposition soumise est un projet de recherche, l'obtention de la subvention sera conditionnelle à la présentation d'une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche. L'attestation peut être fournie *a priori* ou *a posteriori*.

De plus, les propositions doivent répondre à la mission du REPAR et s'inscrire dans les objectifs stratégiques du REPAR.

Réseau thématique soutenu par le FRQS

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute demande qui ne respecte pas l'un de ces critères d'admissibilité sera rejetée et ne sera donc pas évaluée scientifiquement.

1. La personne demandeuse principale doit être étudiante ou clinicienne-gestionnaire et membre du REPAR.
2. Au moins 50 % des membres de l'équipe doivent être membres du REPAR ou avoir déposé une demande d'adhésion avant de solliciter la subvention. L'équipe doit comprendre au moins une personne membre régulière du REPAR.
3. La personne demandeuse principale doit démontrer que le projet proposé est distinct de ce qui a été proposé dans la demande de subvention du projet initial (c.-à-d. : la même stratégie de TC ne peut être subventionnée par le programme 1.1 du REPAR et par ce programme de subvention en TC par exemple.)
4. Dans le cadre de ce concours (programme 2.1), la personne responsable de la demande ne peut soumettre qu'une seule demande en tant que demandeur(-euse) principal(e), mais peut agir à titre de personne codemandeuse sur une seconde demande. Au total, les personnes demandeuses et codemandeuses peuvent donc être impliquées dans un maximum de deux demandes dans le cadre du présent concours 2023-2024.
5. L'équipe de recherche doit inclure des partenaires sociaux (ex. : patient(e)— partenaire, organisme communautaire) ou cliniques (ex. : clinicien(-ne), gestionnaire) selon l'auditoire cible. L'implication de ces partenaires de recherche doit être décrite.
6. Le rôle de tous les membres de l'équipe et leur complémentarité doivent être précisés.

À qualité scientifique égale, les propositions qui sont interinstitutionnelles ou intersectorielles seront priorisées.

LIVRABLES ATTENDUS

Les propositions développeront des outils et stratégies pour faciliter le TC. Il est attendu que la personne demandeuse principale et le REPAR puissent partager les outils ou stratégies développées avec la communauté scientifique et les partenaires du REPAR. Les moyens de partage devront être proposés par l'équipe de recherche dans les 18 mois qui suivent le financement (ex. : site web du REPAR, infolettre aux membres du REPAR, kiosques aux évènements scientifiques du REPAR). Ceux-ci pourront être précisés en collaboration avec des membres du REPAR (ex. : coordonnatrice du REPAR, personne coordonnatrice du RS en TC [RS#1], personne représentante étudiante du RS#1) lors de la préparation de la demande.

Finalement, un rapport décrivant les résultats de l'évaluation et l'impact de l'outil ou de la stratégie de TC devra être remis dans les trois (3) mois qui suivent la fin du projet.

MODALITÉS RELATIVES AU FINANCEMENT

Un montant maximum allant jusqu'à 7500 $. Les projets proposés devront être réalisés dans une période maximale de 18 mois après l'obtention du financement.

La personne demandeuse principale et les membres de l'équipe de recherche devront participer aux activités scientifiques organisées par le REPAR.

Les récipiendaires de la subvention s'engagent à souligner la contribution financière du REPAR dans toutes communications ou publications résultant des travaux subventionnés.

PROCÉDURES ET MODALITÉS DE SOUMISSION DES DEMANDES

- Les propositions sont soumises via la plateforme extranet du REPAR (soumission des demandes) en remplissant le formulaire du programme et en joignant :
    - Un résumé de 200 mots (section du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
    - La description de la proposition** (maximum de **3 pages** sans inclure les annexes ; dans un texte à simple interligne, en Times New Roman 12 points et marges de 2,54 cm)
    - L'annexe 1 présentant une ventilation du budget et un échéancier
    - L'annexe 2 présentant les références bibliographiques, le cas échéant

  **La description de la proposition doit présenter les éléments suivants :
    - Une mise en contexte et démonstration de la pertinence et de l'originalité du projet en lien avec les enjeux actuels en réadaptation physique.
    - Une présentation claire des objectifs de la proposition.
    - Une description et une justification de l'auditoire cible par rapport à l'outil ou à la stratégie de TC proposés, et du rôle des partenaires impliqués dans ce projet de TC.
    - Une description précise de l'outil ou de la stratégie de TC ainsi du processus de développement. Si un plan de TC était déjà prévu dans le projet initial, démontrer comment l'outil ou la stratégie proposée est complémentaire.
    - Une présentation claire des mesures d'impact de l'outil ou de la stratégie et une démonstration de l'atteinte des objectifs
    - La démonstration de l'arrimage du projet proposé avec la mission et les objectifs stratégiques du REPAR
    - Un résumé de cinq (5) lignes du plan de TC de la subvention initiale si applicable.

Aucun autre document ne sera transmis au comité d'évaluation.

Les dépenses suivantes ne sont pas considérées comme admissibles : frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement pour un congrès ; frais de préparation ou de publication d'articles scientifiques.

CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

- Originalité et pertinence du projet proposé en regard de la problématique, de la mission et des objectifs stratégiques du REPAR (20 points)

- Faisabilité en termes de processus de développement (équipe de recherche, ressources, expertises, etc.) selon l'échéancier et le budget (30 points)
- Engagement de l'auditoire cible dans le processus (20 points)
- Impact potentiel de l'outil ou de la stratégie de TC sur l'auditoire cible et la réadaptation physique (30 points)

Un seuil minimal de 80 points est requis pour que la demande soit jugée finançable.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES POUR L'ANNÉE 2023-2024

Les demandes doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR (soumission en ligne) au plus tard le **13 octobre 2023 à 16 h**.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar@fmed.ulaval.ca).